

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_58
id. 1331

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**EXTENSION ET RÉHABILITATION D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS À LA FRANÇAISE**

Par délibération modifiée du 22 octobre 1982, l'Assemblée Départementale, conformément aux dispositions ci-après rappelées, a adopté un principe de subventionnement des opérations de création ou d'extension des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans envisagées par les communes :

- conditions requises : ouverture d'établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans aux enfants des communes voisines,
- dépenses subventionnables plafonnées à : 64 800 € HT,
- taux de subventionnement : 24 %.

En application de cette décision, la communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise sollicite un concours en vue de l'extension du centre multi-accueil La Cabriole dans les conditions suivantes :

- objet des travaux et implantation : extension et rénovation d'un établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans à **Lafrançaise**,
- capacité d'accueil : création de deux places supplémentaires (18 places au lieu de 16 précédemment),
- coût de l'opération : 493 950 € HT.

Il convient de préciser que la structure initiale ouverte en 1997 avait fait l'objet d'un subventionnement par le Conseil Général d'un montant de 15 550 €.

Les diverses visites de contrôles de cette structure réalisées par les services de la **Protection Maternelle et Infantile** mentionnent, depuis 2005, la nécessité d'effectuer des travaux.

Ce projet répondant à l'exigence de l'ouverture aux enfants des communes voisines, c'est pourquoi, je vous propose d'allouer, à la communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise, une subvention d'un montant de **15 552 €**, égale à 24 % de la dépense subventionnable plafonnée à hauteur de 64 800 € hors taxe.

L'Assemblée Départementale a également accordé, lors de sa réunion du 17 novembre 2012, une subvention d'un montant équivalent pour l'extension et la réhabilitation du centre multi-accueil de Septfonds.

Je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et le cas échéant, d'inscrire les crédits correspondants à imputer à l'article 204 142 sous-fonction 51 du budget départemental.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise, une subvention d'un montant de 15 552 € égale à 24 % de la dépense subventionnable plafonnée à 64 800 € HT, pour l'extension et la rénovation d'un établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans à Lafrançaise ;
- Inscrit les crédits correspondants à imputer à l'article 204142, sous-fonction 51 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET